

Dotation Globale Horaire

Préavis de grève déposé par le SNUEP-FSU

Les DGH viennent d'être communiquées aux Chefs d'établissement et à nos représentants syndicaux dans deux départements seulement. Force est de constater que le « massacre » continue pour un certain nombre d'établissements : DGH en forte baisse alors que les effectifs prévisionnels ne reculent que très légèrement, dotation non conforme aux règles édictées par le rectorat en CTA, moyens supprimés en profitant de départ à la retraite... Encore une fois, c'est l'enseignement professionnel qui **TRINQUE**. On est loin de septembre 2013 où le ministre de l'EN déclarait qu'il y avait « un intérêt supérieur à se mobiliser autour de l'enseignement professionnel. » 25 septembre Journées de l'AFEV

Nous n'étions pas dupes pour plusieurs raisons : d'abord ces diminutions de moyens sont liées aux nouveaux calculs de la DGH avec la « rénovation » de la voie pro (voir ci-dessous); ensuite, et c'est le corolaire, avec les prévisions d'effectifs attendus à la prochaine rentrée toujours calculés à minima ! Certes, si plus d'élèves prévus, quelques heures en plus en juin, mais **trop tard si des postes ont été supprimés** ! Enfin, les moyens supplémentaires qui sont attribués aux collèges le sont au détriment des LP, SEP et EREA. Encore une fois, devrait-on dire !!!!!!!

De nombreux établissements sont déjà vent debout : Agen Lomet, Couffignal Villeneuve/Lot, Benoît d'Azy Fumel, St André de Cubzac, Capbreton...C'est pourquoi, le SNUEP-FSU a déposé un préavis de grève pour couvrir tous les Collègues qui voudront AGIR pour défendre les conditions de travail et d'enseignement dans notre voie professionnelle.

Grève et protestations au LP Lomet d'Agen

Suite à l'annonce de la nouvelle DGH, avec une prévision à la baisse de 130 h soit 5 postes supprimés et regroupement des classes en enseignement général et une partie de l'enseignement professionnel, la majorité des professeurs de tous les enseignements ont débrayé le mardi 21 janvier à 13h30 et se sont rendus à l'Inspection académique. L'Inspectrice étant à Bergerac, son secrétaire a cessé ses activités à l'extérieur pour venir recevoir les collègues en audience.

Audience chargée en émotion et en colère face aux réponses mathématiques. Les collègues ont interpellé le secrétaire par rapport aux aberrations de cette DGH et aux conséquences sur la formation des citoyens et travailleurs que seront les futurs élèves. **De nouveaux décrocheurs ???**

Grève au LP Couffignal à Villeneuve sur Lot

Après l'affaire de la « mutualisation » du poste de chef d'établissement avec le Lycée Georges-Leygues, les collègues ont appris la baisse drastique de leur DGH : 120 h ETP de moins entraînant automatiquement des suppressions de postes et des réductions des groupes à effectifs réduits. Une décision « purement comptable » a déclaré notre Secrétaire départemental à Sud Ouest et à La Dépêche du Midi. C'est pour toutes ces raisons que la majorité des collègues ont décidé de faire grève le mercredi 22 janvier 2014.

Résumé du CTSD sur la DGH pour le Lot et Garonne

Le comité Technique Spécial Département s'est réuni le jeudi 23 janvier, Chaque syndicat a lu une déclaration qui dénonçait le volume insuffisant de la DGH.

La DASDEN a répondu que c'était par équité par rapport aux autres départements car les établissements de la Gironde avaient un H/E plus faible et une augmentation d'effectif.

De plus elle a ajouté que c'était la volonté de la Secrétaire générale académique de se donner 3 ans pour que les LP aient tous un même H/E !!

Ce qui explique que le LP Couffignal soit touché cet année (- 120 h en une fois) alors qu'il aurait dû être touché depuis 2 ans (40 h par an !!!).

Les 183 ETP (équivalent temps poste) accordés à l'académie de Bordeaux se décomposent ainsi :

- 83 ETP : 50 pour la gironde, 14.5 pour les PA, 12 pour les landes et 0 pour le 47 et le 24
- 57 ETP en HSA : 30,8 pour la gironde, 11.1 pour les PA, 8.5 pour les landes et 1.2 pour le 47

Ce qui montre bien que le Lot et Garonne est « sacrifié », alors que l'augmentation des effectifs dans le second degré est de 205 élèves.

Pour les collèges : les collèges ruraux se vident au détriment des collèges des villes. La DGH baisse de 260 heures alors que les effectifs ne baissent que de 24 élèves.

Pour les lycées, la DGH est en baisse de 131 heures alors que les effectifs augmentent de 209 élèves.

Pour les LP, SEP et EREA, la DGH baisse de **319 h (- 282 heures postes)** alors que les effectifs restent stables (légère augmentation de 24 élèves).

Deux établissements sont particulièrement touchés : LP A Lomet à Agen (- 123 HP) alors que les effectifs sont stables (+ 14 élèves) et le LP Couffignal à Villeneuve sur Lot (-120 HP) alors que les effectifs sont eux aussi stables (+ 10 élèves) et que toutes les sections sont maintenues.

Ces baisses très importantes auront pour conséquence : la suppression de postes et la réduction des heures de groupes en enseignements générales pour les Bac Pro. Alors qu'on sait que les élèves en difficultés ont fortement besoin de soutien en Français et Mathématiques. Nos collègues en souffrance le seront encore plus.

La DASDEN a écouté nos arguments, mais a dit qu'elle avait très peu de marge de manœuvre, qu'il fallait être patient, avec les 60 000 recrutements, ça ira mieux dans le futur !!!???

Ce projet de DGH a été refusé par toutes les organisations syndicales, le prochain CTSD aura lieu le vendredi 31 janvier avec une nouvelle proposition de la DGH.

Thierry Larue, Secrétaire départemental du SNUEP-FSU

Rentrée en août : passage en force !

« En publiant le calendrier scolaire des trois prochaines années, le Journal officiel entérine trois rentrées fin août. Et cela alors que le dernier Conseil supérieur de l'éducation a voté contre à l'unanimité.

En 2014, la rentrée des enseignants aura lieu le vendredi 29 août, celle des élèves le 1er septembre. En 2015 ce sera le vendredi 28 août pour les enseignants et le 31 pour les élèves. En 2016, les professeurs rentreront le 31 août et les élèves à nouveau le 1er septembre.

Le calendrier publié au Journal officiel du 24 janvier franchit un Rubicon administratif en grignotant de façon symbolique le mois d'août. » Café pédagogique 24/01/2014

Education prioritaire

La FSU insiste sur la nécessité à intégrer les lycées, et notamment les lycées professionnels, dans la politique de l'éducation prioritaire car ils scolarisent des publics fragiles qui ont besoin d'être soutenus. De même, il sera indispensable de conforter davantage les missions et les conditions d'exercice des personnels non enseignants qui jouent un rôle majeur dans la réussite scolaire des élèves par leur accompagnement et celui de leurs familles.

Bac Pro Ebéniste

Les personnels du LP GABRIEL HAURE PLACE à COARRAZE et du LP PORTE D'AQUITAINE à THIVIERS viennent d'apprendre la fermeture du BAC PRO ébéniste pour la rentrée 2014 ce qui va entraîner une diminution des moyens. Cette décision est la conséquence de la CPC (Commission professionnelle consultative) de décembre 2013 qui a considéré qu'il y avait un doublon entre ce Bac Pro et le BMA ébéniste (Brevet des métiers de l'art).

Madame la Secrétaire Générale nous a confirmé que des solutions de remplacement vont être proposées aux deux établissements.

Mais, une telle décision pose plusieurs problèmes car:

- **Elle vient après le CTA qui a voté la carte des formations 2014-2015,**
- Elle fragilise les deux établissements en étant très tardive,
- Elle désorganise la politique de communication des deux LP puisque les maquettes et autres supports de communication étaient prêts pour la promotion de ces formations ; elle raye aussi d'un trait de plume la présentation de ces sections dans des salons spécialisés, comme en 24, où les collègues avaient été fortement sollicités pour y participer et recruter des élèves !!!

Nous demandons avec force à ce que les propositions du Rectorat prennent en compte tous ces éléments et permettent à ces deux établissements de reprendre un fonctionnement normal le plus tôt possible, avec les moyens afférents.

Mouvement Inter : vérification du barème

Le GT barème inter se tiendra le 30 janvier au Rectorat. Les Collègues concernés peuvent consulter leur barème sur I-Prof. Nous les informerons aussi de quelque problème que ce soit et du résultat de la commission.

Dotation Horaire Globale

La DHG est la dotation en heures d'enseignement qui comprend des heures-postes (correspondant à un poste fixe implanté dans l'établissement ou à des moyens provisoires) et des heures supplémentaires-année (HSA). Elle est arrivée dans les LP, SEP, SEGPA et EREA. Le chef d'établissement doit impérativement convoquer la **Commission Permanente** (CP) avant la tenue du Conseil d'Administration. C'est un des moments forts de la discussion entre l'administration et les délégués des enseignants. Il propose ensuite une répartition des moyens par discipline. Celle-ci est répertoriée dans un tableau : le TRMD.

Rénovation de la voie professionnelle et réduction des moyens

La mise en œuvre de la « rénovation » de la voie professionnelle a eu des conséquences catastrophiques sur la DGH, et en particulier l'abrogation de l'arrêté du 17 juillet 2001 relatif à l'organisation et aux horaires d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant aux baccalauréats.

Cet arrêté avait le mérite de cadrer les grilles horaires et les seuils des dédoublements : «Les enseignements dans les classes du cycle des baccalauréats professionnels peuvent être dispensés en classe **entière ou en groupes à effectifs réduits**. Chaque grille horaire indiquait par matière le volume horaire donnant lieu au doublement de la dotation horaire professeur lorsqu'on atteint un certain seuil fixé à l'avance.

En plus les grilles horaires appliquées dans le cadre du Bac Pro 4 ans (2 ans BEP + 2 ans Bac Pro) avaient d'autres avantages : application des mêmes règles partout sur le territoire national et donc le droit d'exiger une dotation qui respecte ces grilles.

Avec la mise en œuvre de la « rénovation » de la voie professionnelle (circulaire 2009-028 du 18 février 2009), la situation n'a cessé de se dégrader :

- Beaucoup plus d'enseignement en classe entière ce qui génère des grands problèmes.
- Dans le même département et pour les mêmes sections, on trouve des grilles horaires différentes.
- La tri-annualisation des heures qui peut générer « quelques » distorsions sur l'ensemble du cycle en 3 ans.
- la globalisation des volumes complémentaires d'heures-professeur ainsi que sa répartition laissée au seul libre arbitre des CE.

Les heures d'enseignement (Document CTA du 16 janvier 2014)

1) Classes de 3ème PREPAPRO (circulaire 2011-128 du 26-8-2011) : 32 heures par division sont données à ces formations.

2) Classes de CAP (décret n° 2009-147 du 10.02.2009 - arrêté du 24.04.2002). Les CAP disposent de 3 grilles d'horaires réglementaires distinctes selon la durée de la période de stages en milieu professionnel.

- Seuil de division : 30
- Seuil de TD pour les matières d'enseignement général dont la réglementation prévoit un dédoublement : 18
- Seuil de TP pour l'enseignement professionnel : 15

3) Classes de BACCALAUREAT PROFESSIONNEL (décret n° 2009-145 du 10.02.2009 – arrêté du 10.02.2009). L'organisation des enseignements est établie sur un cycle de 3 ans et repose sur 2 grilles horaires, l'une pour les spécialités comportant des sciences physiques et chimiques (grille 1) et l'autre pour les spécialités comportant une langue vivante 2 (grille 2). Seuil de division : 30

L'horaire ci-dessous est pris en compte dans le calcul de l'enveloppe départementale en BAC PRO 3 ANS :

- grille 1 : 34h pour la 1ère année, 35h pour la 2ème et 3ème année,
- grille 2 : 33h pour la 1ère année, 34h pour la 2ème et 3ème année.

A cet horaire s'ajoute le volume complémentaire pour groupes à effectifs réduits en enseignement général et professionnel.

Volume complément horaire (Bac Pro)

Ce volume est globalisé et réparti par l'établissement.

1) **Grille 1 (Production)** : les spécialités comportant des sciences physiques et chimiques

- Division dont l'effectif est supérieur à 15 élèves (**nb total d'élèves / 20**) x 11,5
- Divisions dont l'effectif est inférieur à 15 élèves (groupement) : (**nb total d'élèves / 20**) x 5,75

2) **Grille 2 (Service)** : les spécialités comportant une langue vivante 2.

- Divisions dont l'effectif est supérieur à 18 élèves (**nb total des élèves / 24**) x 11,5
- Divisions dont l'effectif est inférieur à 18 (groupement) : (**nb total des élèves / 24**) x 5,75

3) Une division isolée dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 (grille1) ou 18 (grille2) ne donne droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

4) **Maintenance des véhicules** : (nombre total d'élèves/10) x 11.5 ou 5.75

5) **Restauration et alimentation** : (nombre total d'élèves/12) x 11.5 ou 5.75

6) **Conduite** : (nombre total d'élèves/5) x 11.5 ou 5.75

« Les volumes complémentaires d'heures-professeur ainsi calculés sont globalisés puis répartis par l'établissement » Texte officiel

Exemples de calcul de DGH

1) Une division 2^{ème} année de la grille n° 2 :

- Effectif : 30 élèves,
- Volume complémentaire : $\frac{30}{24} \times 11,5 = 14,4 \text{ H}$
- **DGH = 34 + 14,4 = 48,4 H**

2) Une division 1^{ère} année de la grille n° 1 :

- Effectif : 28 élèves
- Volume complémentaire : $\frac{28}{20} \times 11,5 = 16,1 \text{ H}$
- **DGH = 34 + 16,1 = 50,1 H**

3) Cas de deux divisions 2^{ème} année «service» regroupées en enseignement général.

- Effectif : 13 (D1 : division 1) + 15 (D2 : division 2)
- Volume complémentaire 1 : $\frac{13}{24} \times 5,75 = 3,11 \text{ H}$
- Volume complémentaire 2 : $\frac{15}{24} \times 5,75 = 3,59 \text{ H}$
- **DGH = 34 (D1 + D2, heures d'enseignement) + 14 (EP de D2) + 3,11 + 3,59 = 54,7 H**

4) Cas de deux divisions 2^{ème} année «production» regroupées en enseignement général.

- Effectif : 15 (D1 : division 1) + 13 (D2 : division 2)
- Volume complémentaire 1 : $\frac{15}{20} \times 5,75 = 4,31 \text{ H}$
- Volume complémentaire 2 : $\frac{13}{20} \times 5,75 = 3,74 \text{ H}$
- **DGH = 35 (D1 + D2, heures d'enseignement) + 14 (EP de D2) + 4,31 + 3,74 = 57,05 H**

5) Une division isolée dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 (grille 1) ou 18 (grille 2) ne donne droit à aucun volume complémentaire d'heures professeur.

Les textes précisent que l'horaire des élèves ne peut excéder 35 heures par semaine et 8 heures par jour. .

La dotation reste identique que les élèves soient répartis dans 4 divisions à 30 ou 5 divisions à 24 ou 6 divisions à 20 élèves

Pour le SNUEP FSU, chaque discipline doit être enseignée dans les mêmes conditions à tous les élèves.

Le SNUEP FSU exige le retour à des grilles horaires nationales hebdomadaires et disciplinaires.

Le SNUEP-FSU exige le retour à des seuils de dédoublement par discipline.

Le SNUEP-FSU dénonce la globalisation des volumes complémentaires.

Les chefs d'établissement rappellent que l'on vote la répartition et non le montant de la dotation. Mais une dotation insuffisante ne permet pas une bonne répartition !